

VILLE DE VIEUX-CONDE

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2011

PRESENTS

MEMBRES EN EXERCICE

Mr VAN DER HOEVEN Serge, Maire - Conseiller Général,

Mme LEQUIEN Arlette, Mr AGAH Franck, Mr MIXTE Alain, Melle SOLINI Corinne, Mme NAUMANN Josette, Mme CLIQUET Annie-France, Mme TRELCAT-CHOUAN Valérie
– **ADJOINTS.**

Mr DUVIVIER Alain, Mme MIXTE Thérèse, Mr BECK Patrick, Mme VERRIEZ Danièle, Mr LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, Mme GROMADA Sylvie, Mme PASCUZZO Daïkha, Mr BOUHEZILA Halel, Mr JANKOWIAK Michel, Mme DEBUYS Isabelle, Mr SCARAMUZZINO Pierre, Mme CANIVET Isabelle, Mme PIQUE Ludivine (jusqu'au point 3), Mr MONNIER Bruno, Mr WIBAUT Dominique, Mme LEFEVRE Lydie, Mr FIRRERA Mariano, Mme BRAUCHLI Marie-Paule
- **CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

CONVOCATION EN DATE DU 14 JANVIER 2011



PRESIDENCE DE : Mr VAN DER HOEVEN Serge

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr AGAH Franck

Nombre de conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **31**

Membres absents / excusés / représentés :

Mr STRYSZAK Marian

Melle TROTIN Thérèse (procuration à Mme LEMOINE Marie-France)

Mr BEUDIN Michel (procuration à Mme LEQUIEN Arlette)

Mr OLIVIER Yannick (procuration à Mme PASCUZZO Daïkha)

Mme PIQUE Ludivine à compter du point 3 (procuration à Mr MONNIER Bruno)

Melle DEHOVE Charlotte (procuration à Mr BECK Patrick)

Mr KACZMAREK Joseph

Monsieur le Maire présente à l'assemblée ses meilleurs vœux pour l'année 2011.

Il informe cette dernière de la décision de Madame Ludivine PIQUE de rejoindre le groupe « Vieux-Condé Autrement » présidé par Monsieur Bruno MONNIER.

Monsieur Alain MIXTE souhaite rendre hommage à Mademoiselle CAZIN, Directrice de l'école des filles de l'école Carnot durant de nombreuses années et récemment décédée.

Monsieur Franck AGAH demande en tant que président du groupe des élus communistes et républicains que le nom de Madame Isabelle CANIVET rejoigne le groupe majoritaire sur la liste des membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points supplémentaires suivants à l'ordre du jour :

- Modalités de versement de l'avance sur subvention à l'A.P.I.

⇒ Unanimité

1/ Adoption du compte rendu de la réunion de conseil du 16/12/2010

⇒ Unanimité

2/ Finances et Comptabilité

2.1 Fiche C.U.C.S. 2011 – « animer la pause méridienne » - Formation à la gestion des conflits

Monsieur Alain MIXTE estime que cette formation permettra d'encore améliorer l'encadrement des enfants durant la pause méridienne.

⇒ Unanimité

2.2 Cotisations municipales 2011

Monsieur le Maire précise qu'en tant que Président du C.A.U.E. du Nord il ne participera pas au vote y afférent.

Monsieur Alain MIXTE souhaite que l'adhésion à l'association pour la construction d'une piscine intercommunale soit ajoutée à la présente délibération.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de la Ville de Saint-Amand d'associer plusieurs communes à la construction d'une piscine intercommunale. Le cadre légal devant permettre la réalisation de ce projet ayant été invalidé, celui-ci a cédé la place à une structure de type associative dont l'objectif est que l'ensemble des élèves des villes membres sortent du cycle primaire en sachant nager.

L'objectif étant que l'ensemble des élèves Vieux-Condéens sortant du cycle primaire sachent nager.

Monsieur Alain MIXTE précise que cette piscine serait opérationnelle en septembre 2013.

⇒ Unanimité

2.3 Vérification de l'installation de détection incendie à l'école Caby

⇒ Unanimité

2.4 Aide d'urgence au Secours Populaire Français suite à un sinistre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le local de stockage des denrées alimentaires du Secours Populaire du Nord a été détruit par un incendie durant le mois de décembre 2010.

Madame Arlette LEQUIEN explique qu'afin d'aider le Secours Populaire à faire face à cette situation dramatique, le Bureau Municipale a souhaité octroyer une aide exceptionnelle d'un montant de 1 000 € compte tenu du soutien apportée par cette association à 220 familles Vieux-Condéennes.

Monsieur Mariano FIRRERA dénonce la mascarade de ce Conseil Municipal, cette somme de 1 000 € à verser au Secours Populaire ayant été clairement évoquée lors des vœux de Monsieur le Maire à la population. Il émet un avis défavorable à cette proposition, estimant que les Vieux-Condéens sont spoliés au profit d'associations étrangères à la commune, comme ce fut le cas pour Haïti, il serait préférable que cette somme soit versée à une association locale.

Monsieur Franck AGAH précise que Madame Arlette LEQUIEN a évoqué lors de la cérémonie des vœux une proposition du Conseil Municipal relative au versement d'une aide de 1 000 € au Secours Populaire Français.

Monsieur Mariano FIRRERA affirme que Madame Arlette LEQUIEN a stipulé que 1 000 € seraient versés au Secours Populaire Français.

Monsieur Franck AGAH rappelle qu'une antenne du Secours Populaire Français existe sur le territoire Vieux-Condéen depuis maintenant 3 ans, cette antenne dépendant du Secours Populaire du Nord n'a pas de statut associatif, aussi la somme ne peut lui être versée directement, il précise que travail effectué par le Secours Populaire Français à destination des Vieux-Condéens est remarquable.

Monsieur le Maire rappelle que la Ville propose une aide exceptionnelle d'un montant de 1 000 € sachant que 220 familles Vieux-Condéennes bénéficient de l'aide de cette association une fois par mois pour un coût de 80 € par famille, soit 20 000 € par mois injectés par le Secours Populaire du Nord sur la Ville de Vieux-Condé ; cela étant posé, la position adoptée par Monsieur Mariano FIRRERA peut sembler surprenante, la participation exceptionnelle de la Ville paraissant on ne peut plus modeste comparée aux sommes injectées par l'association.

Monsieur Mariano FIRRERA estime que ces 1 000 € doivent revenir aux Vieux-Condéens par le biais de n'importe quelle association locale.

Monsieur le Maire répète que l'aide de la Ville lui semble dérisoire en comparaison de celle apportée par le Secours Populaire Français à la population Vieux-Condéenne.

Madame Marie-France LEMOINE précise à l'assemblée que le stockage des denrées pour les familles du Nord était situé à Roubaix dans un local acheté par la fédération du Nord du Secours Populaire Français et dans lequel les antennes locales venaient se réapprovisionner. 4 000 palettes ont été détruites dans l'incendie, représentant l'aide aux familles du Nord pour une durée de 6 mois.

Monsieur Bruno MONNIER souhaite savoir si d'autres communes voisines ont décidé d'accorder une aide exceptionnelle au Secours Populaire et si ce dernier était assuré pour le bâtiment et la marchandise entreposée.

Madame Marie-France LEMOINE lui répond que le bâtiment et les marchandises sont assurés mais que l'incendie étant d'origine criminelle, il y a lieu d'attendre la fin de l'enquête afin de bénéficier du remboursement, le préjudice s'élevant à 7 millions d'euros.

⇒ Majorité

(2 voix contre : Mr Mariano FIRRERA & Mme Marie-Paule BRAUCHLI)
Mme Marie-France LEMOINE ne prend pas part au vote.

2.5 Subvention pour l'organisation d'un séjour en Espagne – Collège Josquin des Près

Monsieur Alain MIXTE précise que ce voyage à Barcelone se déroulera au mois de mai, 8 élèves Vieux-Condéens participeront à ce séjour.

⇒ Unanimité

2.6 Subvention pour l'organisation d'un séjour au ski – Collège Jean Jaurès

Monsieur Alain MIXTE précise que 33 élèves Vieux-Condéens sont concernés par ce séjour au ski à Aussois en Vanoise.

⇒ Unanimité

2.7 Maintenance de l'ascenseur de la Mairie

⇒ Unanimité

2.8 Ouverture de crédit

Madame Valérie TRELCHAT-CHOUAN explique à l'assemblée qu'il s'agit d'autoriser l'ouverture de crédit d'investissement afin de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement, elle précise qu'il en va de même chaque année en attendant le vote du budget.

⇒ Unanimité

3/ S.T. / Urbanisme

3.1 Cession de terrain à la S.A. du Hainaut

Monsieur Mariano FIRRERA explique à l'assemblée qu'il a participé à la cérémonie des vœux de Monsieur le Maire au cours de laquelle ce dernier reprenait le livre de Stéphane HESSEL « indignez-vous » ; aussi il s'indigne à son tour, estimant que les Vieux-Condéens sont spoliés notamment par Madame LEQUIEN fervente partisane du projet ANRU et principalement de son volet social. Les terrains récemment cédés pour l'euro symbolique au groupe Partenord accueillent aujourd'hui, dans le cadre de la mixité sociale, 2 habitations mises en vente au prix unitaire de 160 000 €; ainsi au nom de la solidarité, la Ville a cédé gratuitement un terrain qui va permettre à une société privée de réaliser une confortable plus value. Il semble nécessaire que la Ville puisse avoir un droit de regard sur ces ventes et que ces maisons aillent prioritairement à des Vieux-Condéens. La cession de terrains à la S.A. du Hainaut est bien entendu nécessaire, la Ville de Vieux-Condé ayant besoin de nouveaux logements, mais encore faudra-t-il rester vigilant quant au devenir de cette cession.

Monsieur Franck AGAH confirme l'obligation faite à la Ville de favoriser la mixité sociale au sein du projet ANRU, ainsi sur les 17 logements occupant la parcelle, 2 maisons sont en vente en accession à la propriété. Toutefois une vigilance accrue semble effectivement nécessaire afin que ces ventes se fassent en priorité au profit de Vieux-Condéens.

Monsieur Halel BOUHEZILA estime que le patrimoine de Monsieur FIRRERA devrait lui permettre d'acheter ces maisons.

Madame Marie-Paule BRAUCHLI estime que la vie privée des élus n'a pas à être évoquée durant les délibérations du conseil.

Monsieur Halel BOUHEZILA précise que la remarque ne s'adressait pas à Madame BRAUCHLI.

Monsieur Mariano FIRRERA souligne que jamais au cours des 3 mandats qu'il a assurés il n'a évoqué la vie privée des membres du conseil, faisant en cela preuve du respect que tout à chacun est en droit d'attendre au sein d'une assemblée élue.

Monsieur le Maire enjoint les membres du conseil à se recentrer sur le point étudié et rappelle que ces projets de construction de logements sont extrêmement complexes à monter, réaliser la mixité sociale sur l'ensemble d'un quartier est loin d'être évident ; les bailleurs, en l'occurrence Partenord et le G.H.I., sont des partenaires de confiance et déontologiquement la mise en vente de ces 2 maisons ne pose aucun problème. Toutefois les Services Techniques et l'ensemble des élus devront rester vigilants.

Monsieur Mariano FIRRERA remarque que la délibération stipule « réalisation de 24 logements collectifs locatifs » sans préciser que ces constructions ne pourraient pas être vendues.

Monsieur le Maire lui répète que cela demeure un sujet de préoccupation pour les élus. Concernant la mie en vente par Partenord des 2 logements en accession à la propriété, il s'agit d'une obligation inscrite dans la convention ANRU au titre de la mixité, tout comme il est précisé que suite à la destruction de la barre, la Foncière Logement récupérera les terrains et créera 17 logements libres de loyer. Il s'agit de règles à respecter si l'on souhaite intégrer un tel dispositif.

Monsieur Bruno MONNIER s'étonne du coût de ces maisons, s'agissant d'accession sociale à la propriété et compte tenu de la plus value générée par le don du terrain, 160 000 € représentent une somme non négligeable.

⇒ Unanimité

3.2 Dénomination des rues pour site du stade et friche Clainquart

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que 2 nouvelles voies ont été créées, l'une entre la rue Boucaut et la rue d'Anjou et l'autre entre les rues Beth et Sembat. Le Bureau Municipal propose que la voie sise entre les rues Boucaut et d'Anjou, jouxtant l'école maternelle et le boulodrome soit dénommée rue Jean Ferrat ; sachant qu'une réflexion quant au nom de la résidence voisine sera aussi à mener en lien avec cette dernière.

Pour la voie sise entre les rues Beth et Sembat le Bureau propose qu'elle soit dénommée rue Bernard Lavilliers.

Madame Marie-Paule BRAUCHLI propose que l'une de ces rues soit dénommée rue Pierre Lemoine.

Monsieur Mariano FIRRERA & Madame Marie-Paule BRAUCHLI souhaiteraient pour la voie reliant les rues Boucaut et d'Anjou que la rue retrouve son ancienne dénomination, soit la rue Charles de Gaulle et proposent de baptiser l'autre voie, la rue Pierre Lemoine.

Monsieur le Maire répond qu'un certain nombre de résidences, d'écoles et autres bâtiments publics vont voir le jour sur le territoire communal, auxquels il faudra trouver des noms ; Pierre Lemoine a toujours été très attaché à l'enfance et la jeunesse, aussi le Bureau a-t-il souhaité en accord avec la famille, donner son nom à la nouvelle école maternelle.

Concernant la proposition de rue Charles de Gaulle, il semble que la rue Jean Ferrat conviendrait mieux compte tenu du nom pressenti pour l'école maternelle. Ce quartier était cher à Pierre Lemoine, comme l'était Jean Ferrat et de nombreux projets de création de logements sont en cours sur le territoire communal ainsi que de nouvelles rues qui nécessiteront d'être nommées, aussi la créativité des élus sera largement mise à contribution dans les prochaines années.

Monsieur Bruno MONNIER estime qu'une rue Myrtil Michel serait bienvenue.

Monsieur le Maire lui répond qu'il existe déjà une bibliothèque Myrtil Michel qu'il faudrait dès lors rebaptiser et répète que nombres de rues devront trouver un nom d'ici peu, à cet effet les élus seront tous mis à contribution.

⇒ Unanimité

4/ Gestion des Ressources Humaines

4.1 Création de postes dans différentes filières

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la formation des membres du personnel communal génère une amélioration de la qualification de ces derniers et nécessite la création de postes correspondants.

⇒ Unanimité

4.2 Signature de la convention locale de coopération avec la DIRECCTE et Pôle Emploi pour l'Atelier Chantier d'Insertion

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à observer lors de la pose des grilles qui interviendra prochainement, l'excellent travail réalisé par cet Atelier Chantier d'Insertion.

Monsieur Michel LATAWIEC demande combien de jeunes sont concernés par ce projet.

Monsieur le Maire lui répond que ce chantier concerne une dizaine de personnes, 4 ayant été recrutées à ce jour.

⇒ Unanimité

4.3 Création de postes d'animateurs pour les vacances de février

Monsieur Alain MIXTE précise que ces 8 postes serviront éventuellement à compléter l'effectif d'encadrement de l'A.L.S.H. durant les vacances de février.

⇒ Unanimité

4.4 Création de postes au Service Education Jeunesse

Monsieur Alain MIXTE explique à l'assemblée qu'il s'agit de développer l'accueil du soir à l'école maternelle du centre afin de répondre aux demandes des familles.

⇒ Unanimité

5/ Education / Jeunesse

5.1 Prise en charge de la formation B.A.F.A.

Monsieur Alain MIXTE explique à l'assemblée qu'il s'agit d'une formation B.A.F.A. de base qui se déroulera durant les vacances de février à destination d'une vingtaine de jeunes Vieux-Condéens. Le coût de cette formation est pris en charge par la commune en contrepartie de stages d'application bénévoles de 40 heures effectués au sein du Service Education Jeunesse.

⇒ Unanimité

Monsieur Pierre SCARAMUZZINO ne prend pas part au vote

5.2 Prise en charge de la formation B.A.F.D. de Mademoiselle Anne-Sophie LERICHE

Monsieur Alain MIXTE précise que Mademoiselle LERICHE évolue déjà au sein du Service Education Jeunesse, il s'agit de répondre à un besoin croissant d'encadrant auprès des structures d'accueils mises en place par la Ville.

⇒ Unanimité

5.3 Organisation d'un mini-camp au Valjoly du 25 au 28 avril

Monsieur Mariano FIRRERA s'étonne que soient pratiqués des tarifs différenciés entre Vieux-Condé imposables et non imposables et estime regrettable que les personnes qui se lèvent tôt pour aller travailler soient systématiquement pénalisées.

Monsieur Alain MIXTE lui répond que ces différenciations tarifaires émanent de la Caisse d'Allocation Familiales et sont obligatoires.

Madame Sylvie GROMADA précise que certaines familles dont les deux parents exercent une activité ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu, pourtant eux aussi se lèvent tôt et rentrent tard.

⇒ Unanimité

6/ Fêtes & Cérémonies

6.1 Sonorisation des vœux du Maire

Madame Josette NAUMANN explique à l'assemblée que malheureusement les devis sont arrivés trop tard pour être examinés lors du conseil municipal du 16 décembre 2010.

Monsieur Mariano FIRRERA rappelle que les auto-entrepreneurs ne sont pas assujettis à la T.V.A. aussi convient-il de modifier la délibération en conséquence.

Monsieur le Maire lui répond que cela sera fait.

⇒ Unanimité

6.2 Fête des voisins 2011

Monsieur Franck AGAH rappelle à l'assemblée que la Ville organise la fête des voisins pour la 5^{ème} année consécutive et précise que cette dynamique de citoyenneté commence à véritablement prendre forme sur l'ensemble du territoire communal, aussi paraît-il avisé de poursuivre cet effort, notamment par l'engagement dans l'action « voisins solidaires » sur lequel le conseil municipal aura à délibérer prochainement et qui permettra de réaliser des actions d'accompagnement tout au long de l'année en complétant le processus initié par la fête des voisins, laquelle se déroulera le 28 mai prochain.

⇒ Unanimité

7/ Point Supplémentaire

7.1 Modalités de versement de l'avance sur subvention à l'A.P.I.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 16/12/2010 relative aux avances sur subvention à différentes associations notamment l'A.P.I., celle-ci précisait que le versement de l'avance serait étalé sur 3 mois, au vu de la situation actuelle que rencontre l'A.P.I. et face à la nécessité d'acquérir de nouveaux matériels, il est proposé au conseil municipal de verser la totalité de cette subvention en une seule fois.

Monsieur Mariano FIRRERA revient sur les différents vols dont a été victime l'A.P.I. et demande si le bâtiment bénéficie d'un système d'alarme, précisant que si tel n'est pas le cas l'installation d'un tel système pourrait s'avérer salutaire. Il s'interroge ensuite sur le fait que l'A.P.I. ne puisse pas effectuer de travaux chez les particuliers, qu'en est-il actuellement ?

Monsieur le Maire précise tout d'abord que la subvention globale versée à l'A.P.I. représente un coût pour la Ville de 92 000 € par an ; en ce qui concerne le hangar Vanheems, ce dernier n'est pas sous alarme mais simplement loué par la Ville et mis à disposition de l'association.

Enfin, les A.P.I. ne sont pas autorisées à intervenir chez les particuliers, celles-ci peuvent toutefois répondre à des marchés publics mais à condition que ceux-ci ne dépassent pas 30% de leur budget global.

⇒ Unanimité

8/ Divers

Monsieur Mariano FIRRERA demande si le P.L.U. de la Ville de Vieux-Condé approuvé après enquête publique, fait l'objet de requêtes auprès du tribunal administratif.

Monsieur le Maire lui répond que celui-ci est effectivement l'objet de 2 recours, l'un ayant trait à des terrains situés rue Constant Gosset et l'autre relatif à un terrain sis entre le giratoire de la patte d'oie et la zone Le Brasseur où la Ville avait déterminé un emplacement réservé.

Monsieur Mariano FIRRERA demande à Monsieur Alain DUVIVIER si l'installation d'une lumière dans la ruelle joignant la rue Victor Hugo et la place Vermeersch est enfin d'actualité ?

Monsieur le Maire lui répond que cette situation fera l'objet d'une étude des Services Techniques incessamment sous peu.

Monsieur Mariano FIRRERA s'étonne que la situation rue Jean-Baptiste Demaude n'ait toujours pas à l'heure actuelle trouvé de solution, malgré son insistance à attirer l'attention de l'assemblée sur ce problème de circulation.

Monsieur le Maire lui répond que ce sujet a été discuté en Bureau Municipal puis avec les Services Techniques et trouvera une solution soumise à l'attention des élus lors d'un prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.